ANNEXES et PIECES JOINTES

5.1 – Annexes – Pièces jointes

- Annexes 1 Photos de l'affichage sur les différents lieux/sites du projet
  - Annexe 1a : 2 photos Blind commune de Mussig
  - Annexe 1b : 2 photos à la hauteur du moulin Stoll
  - Annexe 1c : 2 photos Blind à Elsenheim
  - Annexe 1d : 2 photos à la hauteur du moulin d'Ohnenheim
  - Annexe 1e : 2 photos au lieu dit Schnellenbuhl
- Annexe 2 : Carte plan avec localisation des opérations projetées (document format A3)
- Annexe 3 : Certificat d'affichage de la commune d'Ohnenheim
- Annexe 4 : Certificat d'affichage de la commune de Mussig
- Annexe 5 : Certificat d'affichage de la commune d'Elsenheim
- Annexe 6 : Certificat d'affichage de la commune de Heidolsheim
- Annexe 7 : Certificat d'affichage de la commune de Sélestat.
- Annexe 8 : Premier avis d'ouverture de l'enquête publique par voie de presse Avis DNA
- Annexe 9 : Premier avis d'ouverture de l'enquête publique par voie de presse Avis L'ALSACE
- Annexe 10 : Second avis d'ouverture de l'enquête publique par voie de presse Avis DNA
- Annexe 11 : Second avis d'ouverture de l'enquête publique par voie de presse Avis L'ALSACE
- Annexe 12 : Observations portées sur le registre d'enquête
- Annexe 13 : Lettre N°1 Association GERRIS
- Annexe 14 : Lettre de transmission du PV de synthèse
- Annexe 15 : Procès verbal de synthèse (4 pages)
- Annexe 16 : Mémoire en réponse, avis et commentaires du maître d'ouvrage (3 pages)
- Annexe 17 : Exemplaire d'avis d'enquête publique affiché.

Annexe 11 2

Le Blivi - Mussig

Annexe 1b

La Blind - Moulin Stoll Sélestat

La Blind (moulin Stoll - Sélestat)

Annexe 1c

La Bird - Eisenheim

La Bird - Eisenheim

Annexe 1 d

La Blind - Ohnenheim

La Blind - Ohnenheim

Annexe e

La Bird - Lieu dit Schnellenbuhl

La Bird - Lieu dit Schnellenbuhl

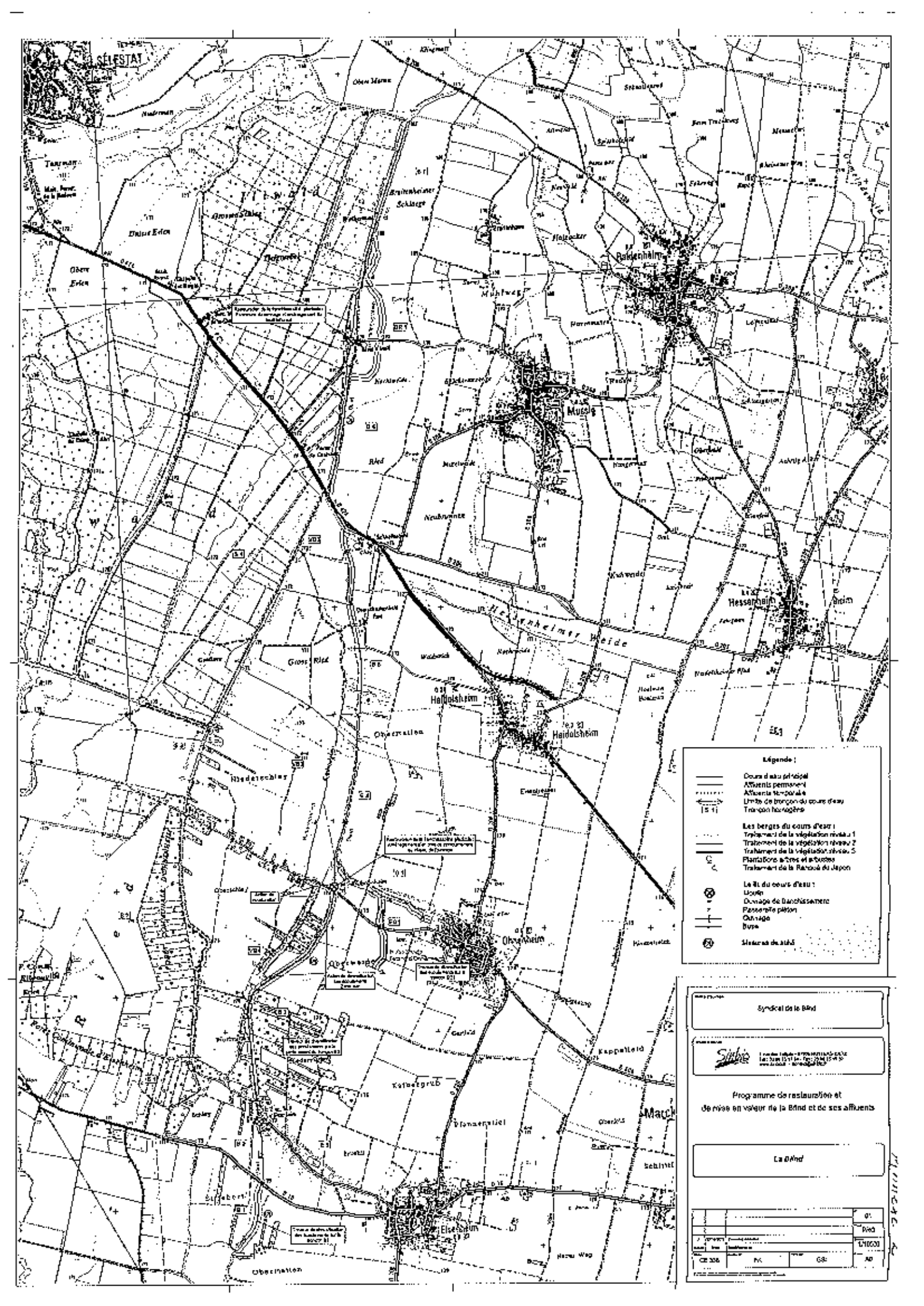
SÉLESTAT
Raidenheim
Mussig
Hessenheim
Heidolsheim
Ohnenheim
Elsenheim
Hessenheimer Weide
Légende :
Cours d'eau principal
Affluents permanent
Affluents temporaire
Limite de tronçon du cours d'eau
Tronçon homogène
Les berges du cours d'eau :
Traitement de la végétation niveau 1
Traitement de la végétation niveau 2
Traitement de la végétation niveau 3
Plantations arbres et arbustes
Traitement de la Renouée du Japon
Le lit du cours d'eau :
Moulin
Ouvrage de franchissement
Passerelle piéton
Ouvrage
Buse
Mesures de suivi
Syndicat de la Blind
Programme de restauration et
de mise en valeur de la Blind et de ses affluents
La Blind

Annexe 3

COMMUNE D'OHNENHEIM

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Objet : avis d'enquête publique déclaration d'intérêt général pour travaux de restauration de la Blind.

Je soussigné, Rémy STOECKLE, Maire de Ohnenheim certifie que l'avis d'enquête publique déclaration d'intérêt général prescrite du 14 mars au 17 avril 2014 par arrêté du 12 février 2014 en vue d'obtenir l'autorisation de réaliser les travaux de restauration et de mise en valeur des cours d'eau sur le périmètre de la Blind et de ses affluents a été affiché dans le tableau d'affichage de la Mairie du 21 février au 22 avril 2014.

Ohnenheim, le 29 avril 2014

Le Maire,

Rémy STOECKLE

MAIRIE D'OHNENHEIM 67 (Bas-Rhin)

MAIRIE - RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE - 67390 OHNENHEIM - TÉL. : 03 88 74 93 00 - FAX : 03 88 74 93 73
E-mail : mairie.ohnenheim@evc.net

Annexe 3 1

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BLIND

Rue du Général de Gaulle

67390 OHNENHEIM

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Objet : avis d'enquête publique déclaration d'intérêt général pour travaux de restauration de la Blind.

Je soussigné, Francis MERTZ, Président du Syndicat Intercommunal de la Blind certifie que l'avis d'enquête publique déclaration d'intérêt général prescrite du 14 mars au 17 avril 2014 par arrêté du 12 février 2014 en vue d'obtenir l'autorisation de réaliser les travaux de restauration et de mise en valeur des cours d'eau sur le périmètre de la Blind et de ses affluents a été affiché près du Moulin Theissen sur le ban de Ohnenheim du 28 février au 22 avril 2014.

Ohnenheim, le 29 avril 2014

Le Président,

Francis MERTZ

Annexe 3c

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BLIND

Rue du Général de Gaulle

67390 OHNENHEIM

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Objet : avis d'enquête publique déclaration d'intérêt général pour travaux de restauration de la Blind.

Je soussigné, Francis MERTZ, Président du Syndicat Intercommunal de la Blind certifie que l'avis d'enquête publique déclaration d'intérêt général prescrite du 14 mars au 17 avril 2014 par arrêté du 12 février 2014 en vue d'obtenir l'autorisation de réaliser les travaux de restauration et de mise en valeur des cours d'eau sur le périmètre de la Blind et de ses affluents a été affiché près du pont de la Blind au nord du Moulin Peterschmitt sur le ban de Elsenheim du 28 février au 22 avril 2014.

Ohnenheim, le 29 avril 2014

Le Président,

Francis MERTZ

Annexe 3 a1

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BLIND

Rue du Général de Gaulle

67390 OHNENHEIM

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Objet : avis d'enquête publique déclaration d'intérêt général pour travaux de restauration de la Blind.

Je soussigné, Francis MERTZ, Président du Syndicat Intercommunal de la Blind certifie que l'avis d'enquête publique déclaration d'intérêt général prescrite du 14 mars au 17 avril 2014 par arrêté du 12 février 2014 en vue d'obtenir l'autorisation de réaliser les travaux de restauration et de mise en valeur des cours d'eau sur le périmètre de la Blind et de ses affluents a été affiché près du pont de la Blind sur le ban de Heidolsheim 28 février au 22 avril 2014.

Ohnenheim, le 29 avril 2014

Le Président,

Francis MERTZ

Annexe 3e

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BLIND

Rue du Général de Gaulle

67390 OHNENHEIM

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Objet : avis d'enquête publique déclaration d'intérêt général pour travaux de restauration de la Blind.

Je soussigné, Francis MERTZ, Président du Syndicat Intercommunal de la Blind certifie que l'avis d'enquête publique déclaration d'intérêt général prescrite du 14 mars au 17 avril 2014 par arrêté du 12 février 2014 en vue d'obtenir l'autorisation de réaliser les travaux de restauration et de mise en valeur des cours d'eau sur le périmètre de la Blind et de ses affluents a été affiché près du Moulin Stoll sur le ban de Sélestat du 28 février au 22 avril 2014.

Ohnenheim, le 29 avril 2014

Le Président,

Francis MERTZ

Annexe 3f

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BLIND

Rue du Général de Gaulle

67390 OHNENHEIM

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Objet : avis d'enquête publique déclaration d'intérêt général pour travaux de restauration de la Blind.

Je soussigné, Francis MERTZ, Président du Syndicat Intercommunal de la Blind certifie que l'avis d'enquête publique déclaration d'intérêt général prescrite du 14 mars au 17 avril 2014 par arrêté du 12 février 2014 en vue d'obtenir l'autorisation de réaliser les travaux de restauration et de mise en valeur des cours d'eau sur le périmètre de la Blind et de ses affluents a été affiché aux alentours du barrage près de la propriété Zumsteeg sur le ban de Mussig du 28 février au 22 avril 2014.

Ohnenheim, le 29 avril 2014

Le Président,

Francis MERTZ

Annexe 4

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE MUSSIG

ARRIVÉ LE
30 AVR. 2014
MAIRIE D'OLTINGEN

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Jean-Claude HILBERT, Maire de Mussig

CERTIFIE AVOIR AFFICHE

sur le tableau d'affichage communal,

l'avis d'enquête publique en vue d'obtenir l'autorisation de réaliser les travaux de restauration et de mise en valeur des cours d'eau sur le périmètre du syndicat intercommunal d'assainissement de la blind et de ses affluents.

Il est rester apposé du 14 mars au 17 avril 2014.

Fait à Mussig le 24 avril 2014, pour valoir ce que de droit.

Jean-Claude HILBERT

Maire de Mussig

Mairie de Mussig - 9, rue Principale 67600 MUSSIG
Tél : 03 88 85 31 44 - Fax : 03.88.85.00.92 - e-mail : mairie.mussig@evc.net

Annexe 5

Département du Bas-Rhin
COMMUNE D'ELSENHEIM
67390 ELSENHEIM

ARR
29 AVR. 2014
MAIRIE D'ELSENHEIM

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Objet : **avis enquête publique – déclaration d'intérêt général pour travaux de restauration de la Blind**

Je soussigné, Vincent GRISS, Maire de la Commune d'ELSENHEIM

certifie que

l'avis d'enquête publique – déclaration d'intérêt général
prescrite du 14 mars 2014 au 17 avril 2014 par arrêté du 12/02/2014
en vue d'obtenir l'autorisation de réaliser les travaux de restauration et de mise en valeur des cours d'eau sur le périmètre du syndicat intercommunal d'assainissement de la Blind et de ses affluents

a été affiché à la porte de la Mairie et sur les accès à la Blind
du 21 février 2014 au 22 avril 2014.

Fait à ELSENHEIM, le 24 avril 2014

Le Maire,
Vincent GRISS

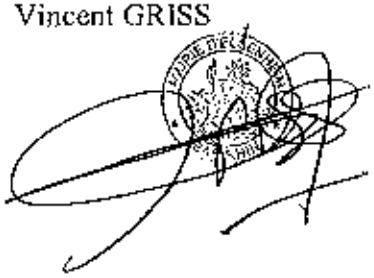

Adresse : 2, rue de l'Eglise 67390 ELSENHEIM
Téléphone : 03 88 74 97 99 – Fax 03 88 74 97 77 – courriel : mairieelsenheim@evc.net
Secrétariat ouvert lundi et jeudi de 8 h à 11 h – mardi et vendredi de 14 h à 18 h

COMMUNE DE HEIDOLSHEIM

Annexe 6

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

--

Le Maire de la Commune de Heidolsheim atteste :

- avoir affiché du 26 février 2014 au 20 avril 2014 en la forme habituelle aux lieux accoutumés, l'avis d'enquête publique concernant les travaux de restauration et de mise en valeur des cours d'eau sur le périmètre du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Blind et de ses affluents.

A Heidolsheim, le 24 avril 2014

Le Maire
Alex JEHL

MAIRIE DE HEIDOLSHEIM 67390 (Bas-Rhin)

ADRESSE POSTALE : 39 rue Principale - 67390 - Tél. : 03 88 58 29 90 - Fax : 03 88 58 29 91
mairie.heidolsheim@cvc.net

Annexe 2

VILLE DE SELESTAT

Marcel BAUER
Maire
Conseiller Général
du Bas Rhin

ARRIVÉE
30 AVR. 2014
MAIRIE D'OBERNHEIM

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Marcel BAUER, Maire de la Ville de Sélestat atteste que l' Arrêté du 12 février 2014, prescrivant l'ouverture d'une Enquête Publique, du 14 mars 2014 au 17 avril 2014 inclus, relative aux travaux de restauration et de mise en valeurs des cours d'eau sur le périmètre du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Blind et de ses affluents ;

a été affiché sur les panneaux réglementaires de la Commune du 28 février 2014 au 21 avril 2014.

Etabli à Sélestat, le 24 avril 2014

Le Maire,
Marcel BAUER

Par délégation
La Directrice des Affaires
Générales et Juridiques

MAIRIE DE SÉLESTAT 67600 BAS-RHIN

Sylvie BLUNTZER

4 Annexe 8

DNA

Annonces légales et judiciaires

avec eurolegales.com

ANNONCES LÉGALES ET DÉFICIELLES

[illegible]

Enquête publique

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Bliche

Avis d'enquête publique

DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Par arrêté du 17 février 2014, une enquête publique a été prescrite du 14 mars 2014 au 17 avril 2014 inclus sur la demande du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Bliche [illegible]

[illegible]

Monsieur Christian Jaeg a été désigné par le président du tribunal administratif de Strasbourg en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

Monsieur Roger Oswald a été désigné par le président du tribunal administratif de Strasbourg en qualité de suppléant pour la durée de l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de Ohnenheim où le public pourra en prendre connaissance (aux jours et heures habituels d'ouverture) des bureaux et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique en mairie de Ohnenheim.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement le public à la mairie de Ohnenheim aux jours et heures suivants :

- vendredi 14 mars 2014 de 9 h 00 à 12 h 00
- jeudi 3 avril 2014 de 14 h 00 à 18 h 00
- mardi 8 avril 2014 de 14 h 00 à 17 h 00
- jeudi 17 avril 2014 de 15 h 00 à 18 h 00

A la fin de l'enquête, le dossier comprenant le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourra être consulté en mairies de Ohnenheim, Heidolsheim, Elsenheim, Mussig et Sélestat, à la sous-préfecture de Sélestat-Erstein et à la préfecture du Bas-Rhin (bureau 212).

Le président

532161800

Annexe 9

ALSACE

L@lalsace.fr>
@estvideo.fr>

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
Syndicat intercommunal d'Assainissement de la Blind

16/01/2014

Avis d'enquête publique

DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Par arrêté du 12 février 2014, une enquête publique a été prescrite du **14 mars 2014 au 17 avril 2014** inclus, sur la demande du

Syndicat intercommunal d'Assainissement de la Blind

en vue d'obtenir l'autorisation de réaliser les travaux de restauration et de mise en valeur des cours d'eau sur le périmètre du syndicat intercommunal d'assainissement de la Blind et de ses affluents.

Des informations sur le projet pourront être demandées auprès du président du syndicat intercommunal d'assainissement de la Blind, responsable du projet. La décision susceptible d'intervenir au terme de l'enquête est un arrêté préfectoral portant autorisation assortie du respect de prescriptions ou portant refus d'autorisation.

Monsieur **Christian JAEG** a été désigné par le président du tribunal administratif de Strasbourg en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

Monsieur Roger OSSWALD a été désigné par le président du tribunal administratif de Strasbourg en qualité de suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de **OHNENHEIM** où le public pourra en prendre connaissance (aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux) et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique en mairie de **OHNENHEIM**.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement le public à la **mairie de OHNENHEIM** aux jours et heures suivants :

- Vendredi 14 mars 2014, de 9 h à 12 h.
- Jeudi 3 avril 2014, de 14 h à 18 h.
- Mardi 8 avril 2014, de 14 h à 17 h.
- Jeudi 17 avril 2014, de 15 h à 18 h.

A la fin de l'enquête, le dossier comprenant le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourra être consulté en mairies de **OHNENHEIM, HERDOLSHEIM, ELSENHEIM, MUSSIG ET SÉLESTAT**, à la sous-préfecture de **SÉLESTAT-ERSTEIN** et à la préfecture du Bas-Rhin (bureau 212).

Le président

Annexe 10

DNA

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Bureau de la CDAC

Communiqué

Aménagement commercial

Réunie le 6 mars 2014, la Commission départementale d'aménagement commercial du Bas-Rhin a accordé à la SNC DIVI, un permis d'exploitation commerciale en vue d'étendre à l'enseigne de [illegible] de la galerie de [illegible] un [illegible] de vente [illegible] à l'[illegible] 126 20 m², 2 route de Bischwiller à Brumath (HAGUENAU).

Le texte de la décision sera affiché pendant un mois à la mairie de HAGUENAU.

Le président de la Commission, Christian [illegible]

642887

Enquête publique

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Bruche

Avis d'enquête publique

DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par arrêté du 12 février 2014, une enquête publique a été prescrite du 14 mars 2014 au 17 avril 2014 inclus, à la demande du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Bruche en vue d'obtenir l'autorisation de réaliser les travaux de réhabilitation et de mise en valeur des cours d'eau sur le périmètre du syndicat intercommunal d'assainissement de la Bruche et de ses affluents.

Des informations relatives à cette opération peuvent être demandées auprès du président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Bruche, auprès duquel le dossier soumis à enquête est consultable, ainsi que le registre d'enquête et pourront être prises connaissance et copie.

Monsieur Christian Jung a été désigné par le président du tribunal administratif de Strasbourg en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

Monsieur Roger Oswald a été désigné par le président du tribunal administratif de Strasbourg en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé en mairie d'Ohnenheim où il pourra être pris connaissance de tous renseignements relatifs à l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique en mairie de Ohnenheim.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement le public à la mairie de Ohnenheim aux jours et heures suivants :

vendredi 14 mars 2014 de 9 h 00 à 12 h 00
jeudi 3 avril 2014 de 14 h 00 à 18 h 00
mardi 8 avril 2014 de 14 h 00 à 17 h 00
jeudi 17 avril 2014 de 15 h 00 à 18 h 00

A la fin de l'enquête, le dossier comprenant le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourra être consulté en mairies d'Ohnenheim, Heidolsheim, Eisenheim, Mussig et Sélestat, à la sous-préfecture de Sélestat-Erstein et à la préfecture du Bas-Rhin (bureau 212).

Le président

s321678

Annexe 11

L'ALSACE

AVIS OFFICIELS

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Blind

Avis d'enquête publique

DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Par arrêté du 12 février 2014, une enquête publique a été prescrite du 14 mars 2014 au 17 avril 2014 inclus, sur la demande du

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Blind

en vue d'obtenir l'autorisation de réaliser les travaux de restauration et de mise en valeur des cours d'eau sur le périmètre du syndicat intercommunal d'assainissement de la Blind et de ses affluents.

Des informations sur le projet pourront être demandées auprès du président du syndicat intercommunal d'assainissement de la Blind, responsable du projet. La décision susceptible d'intervenir au terme de l'enquête est un arrêté préfectoral portant autorisation assortie du respect de prescriptions ou portant refus d'autorisation.

Monsieur Christian JAEG a été désigné par le président du tribunal administratif de Strasbourg en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

Monsieur Roger OSSWALD a été désigné par le président du tribunal administratif de Strasbourg en qualité de suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de OHNENHEIM où le public pourra en prendre connaissance (aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux) et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique en mairie de OHNENHEIM.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement le public à la mairie de OHNENHEIM aux jours et heures suivants :
- Vendredi 14 mars 2014, de 9 h à 12 h.
- Jeudi 3 avril 2014, de 14 h à 18 h.
- Mardi 8 avril 2014, de 14 h à 17 h.
- Jeudi 17 avril 2014, de 15 h à 18 h.

A la fin de l'enquête, le dossier comprenant le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourra être consulté en mairies de OHNENHEIM, HEIDOLSHEIM, ELSENHEIM, MUSSIG ET SÉLESTAT, à la sous-préfecture de SÉLESTAT-ERSTEIN et à la préfecture du Bas-Rhin (bureau 212).

Le président

Annexe 12 (1)

Christian JAEG
Commissaire enquêteur

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 14 mars 2014 de 09 h 00 heures à 12 heures

Observations de Mme

1ère permanence de 09h00 à 12h00 le 14/03/2014
Aucune personne ne s'est présentée à la permanence.
Ohnenheim, le 14 mars 2014
Christian JAEG
Commissaire enquêteur

2ème permanence de 14h00 à 17h00 le 03/04/2014
Aucune personne ne s'est présentée à la permanence.
Ohnenheim, le 03 avril 2014
Christian JAEG
Commissaire enquêteur

3ème permanence de 14h00 à 17h00 le 08/04/2014

Joseph SCHLOESSER 99 rue 2e DB OHNENHEIM
J'estime que si on installerait des bacs de rétentions à la sortie des 2 vannes qui alimentent le blind à partir du canal de Colmar, un grand problème d'envasement de la blind serait réglé. D'autre part la mise en place d'épis sur la partie amont du moulin d'Ohnenheim retiendrait par le problème met l'augmenterait vu que le tirant d'eau n'est pas assez fort et est irrégulier.

Fin de la permanence de 17h00
Ohnenheim, le 08 avril 2014
Christian JAEG
Commissaire enquêteur

(2) Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-les directement au commissaire enquêteur.

Annexe 12 (2/2

Christian JAEG
Commissaire enquêteur

7ème permanence de 15h00 à 18h00
le 17 avril 2014

17-4-2014 Passé ce jour à la permanence du Commissaire Enquêteur
et déposé un courrier d'approbation avec deux remarques.

Richard Welwhe président du GERRIS

Registre clos le 17 avril 2014
à 18h15

Christian JAEG
Commissaire enquêteur

Annexe 13

Gerris

GERRIS
Groupe d'étude
Ried-Illwald
et région de Sélestat

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Enquête publique BLIND
Mairie de d'Ohnenheim
67390 OHNENHEIM

Objet : Programme pluriannuel de restauration et mise en valeur des cours d'eau / Syndicat intercommunal de la Blind

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous approuvons les objectifs généraux et les opérations projetées dans le dossier de l'enquête publique citée en référence.

Nous nous permettons de faire part de quelques remarques.

1) Ruisseau d'Elsenheim (tronçon E1).
   a) Profils : Ce ruisseau temporaire est en fait un fossé linéaire de près de 1500m. Pourrait-on envisager de réaliser des **essais de diversification** des profils en créant quelques ruptures du linéaire (à l'intérieur de l'emprise) ? De même, pourrait-on envisager la mise en place de quelques seuils permettant une diversification progressive du fond du fossé ?
   b) Aménagement végétal des berges. Est-il possible de planter des essences arborescentes en rive droite en raison de la proximité du chemin agricole ? D'autre part, plusieurs options de plantation sont possibles : (A) plantations alternées régulières plus ou moins continues ou (B) alternance irrégulière de sections plantées d'inégale longueur. Cet aspect devrait être précisé **avant les travaux** en raison de l'effet sur le paysage. La seconde option (B) aurait notre préférence. Mais il serait, par exemple, possible de créer des structures régulières en amont (proximité du village d'Elsenheim) et de poursuivre avec des implantations irrégulières plus en aval.

2) Une partie des cours d'eau du réseau hydrographique de la Blind se situe en limite de l'Illwald (Scheidgraben et cours aval de la Blind, rives gauche) et dans le périmètre de la Réserve naturelle régionale. Les interventions concernant ces tronçons devraient donc faire l'objet d'une concertation particulière.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de notre meilleure considération.

Richard Wehrlé
Président

Adresse :
GERRIS, 2 rue du Saumon - 67600 SELESTAT (03 88 92 95 38 - gerris-1976@orange.fr)

Christian J A E G
Commissaire Enquêteur
7bis rue de Sélestat
67230 BENFELD

Ohnenheim, le 17 avril 2014

Reçu le
17. AVRIL 2014

Monsieur le Président
du syndicat intercommunal de la Blind
En mairie d'Ohnenheim
Rue du Général de Gaulle
67390 OHNENHEIM

A l'attention de Monsieur Francis MERTZ

Objet : Remise du **Procès Verbal de Synthèse** et **Demande de Mémoire en Réponse**

Références : Décision TA de Strasbourg du 17 janvier 2014 – Arrêté du 12 février 2014

Monsieur le président,

L'enquête publique concernant la demande de déclaration d'intérêt général en vue d'obtenir l'autorisation de réaliser les travaux de restauration et de mise en valeur des cours d'eau sur le périmètre du syndicat intercommunal d'assainissement de la Blind et de ses affluents vient de se terminer. Vous trouverez dans le procès verbal de synthèse ci-joint, le déroulement et le détail de la participation durant cette enquête.

Pour la demande de mémoire en réponse, je vous présente le résumé des observations recueillies auprès du public, par les différents moyens mis à leur disposition, ainsi que le résumé des différents points soulevés et avis exprimés par le public ou les personnes publiques.

Afin de rédiger mon rapport et formuler mes conclusions motivées, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me fournir sous quinze jours le mémoire en réponse écrit relatif aux observations conformément à l'article R123-18 du Code de l'Environnement.

Il s'agit pour vous de produire vos remarques/observations et d'apporter des réponses sur les différentes remarques/observations ou interrogations formulées :

- d'une part, par le public,
- et d'autre part, par les Personnes Publiques le cas échéant.

Le procès verbal de synthèse et le mémoire en réponse seront annexés au rapport du commissaire enquêteur.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée

Christian JAEG
Commissaire Enquêteur

Annexe 15

Procès verbal de synthèse
du commissaire enquêteur sur le déroulement et les observations formulées

---

Concernant la DECLARATION D'INTERET GENERAL

En vue d'obtenir l'autorisation de réaliser les travaux de restauration et de mise en valeur des cours d'eau sur le périmètre du syndicat intercommunal d'assainissement de la BLIND et de ses affluents

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Blind
A
OHNENHEIM
(Bas-Rhin)

Christian J A E G
Commissaire enquêteur

Rappel sur le déroulement

Références : - Ordonnance du Président du Tribunal Administratif de STRASBOURG en date du 17 janvier 2014 désignant le commissaire enquêteur et son suppléant.
- Arrêté du président du syndicat intercommunal de la Blind en date du 12 février 2014.

Période d'enquête : 35 jours, du 14 mars au 17 avril 2014 inclus.

Lieux de siège d'enquête: mairie d'OHNENHEIM (67390), rue du Général de Gaulle

Permanences du Commissaire Enquêteur.

Je me suis tenu à la disposition du public aux jours et horaires ci-après :

- vendredi 14 mars 2014 de 09h00 à 12h00,
- jeudi 03 avril 2014 de 14h00 à 18h00,
- mardi 08 avril 2014 de 14h00 à 17h00,
- jeudi 17 avril 2014 de 15h00 à 18h00.

Clôture de l'enquête.

La clôture de l'enquête a eu lieu le jeudi 17 avril 2014 à 18h00.

Compte rendu succinct de l'enquête et des observations

Les entretiens menés par le commissaire enquêteur aussi bien avec M. MERTZ Francis, président du syndicat de la Blind et ancien maire d'Elsenheim, M. STOECKLE, maire d'OHNENHEIM ainsi que Mme SCHUNCK Jacqueline secrétaire de mairie d'OHNENHEIM et Mme SCHNEIDER Suzanne, secrétaire du syndicat de la Blind et employée communale à temps partiel de la commune d'Ohnenheim et d'Artolsheim n'appellent d'observation particulière quant au projet.

En effet, aucune personne à leurs connaissances n'ai venu se plaindre ou aurait formulée des observations autre que celles formulées dans le registre d'enquête au sujet du projet de travaux sur la Blind et ses affluents.

Aucune doléance n'a été rapportée en mairie.

M. WEHRLE Richard président de l'association GERRIS ayant son siège à Sélestat 2 rue du Saumon est venu à la réunion de présentation du dossier à Elsenheim, copie du dossier du projet a été transmis par la secrétaire le 6 février 2014 au président de GERRIS et M Wehrlé est passé en mairie d'Ohnenheim pour prendre connaissance du dossier et copie d' autres pièces dont la carte de programmation.

L'entretien mené par le commissaire enquêteur avec M. Benoît OUTREY, technicien Rivières du Pôle Développement des Territoires du Conseil Général du Bas-Rhin (assistant à maître d'ouvrage) et M. Guillaume STINNER du bureau d'études Sinbio n'appelle pas d'observation particulière.

Lors des quatre permanences assurées par le commissaire enquêteur en mairie d'Ohnenheim trois personnes se sont présentées :

- Le mardi 8 avril 2014, M. Joseph SCHLOESSER demeurant à Ohnenheim au 99 rue de la 2ème DB.
  Il a pris connaissance du dossier et s'est fait expliquer les grandes du dossier.
  M. Schloesser a formulé des observations sur le registre d'enquête qui sont :
  « J'estime que si on installerai des bacs de rétentions à la sortie des 2 vannes qui alimentent la Blind à partir du canal de Colmar, un grand problème d'envasement de la Blind serait règlé. D'autre part la mise en place d'épis sur la partie amont du moulin d'Ohnenheim ne résout pas le problème met (mais) l'augmente vu que le tirant d'eau n'est pas assez fort et est irrégulier. »

  Et qui peuvent se résumer comme suit :

- M.Schloesser estime et suggère l'installation de bacs de rétention à la sortie des 2 vannes qui alimentent la Blind à partir du canal de Colmar et pense que l'envasement serait en grande partie réglé,
- M. Schloesser pense que la mise en place d'épis en amont du moulin d'Ohnenheim ne résoudra pas le problème compte tenu que le courant n'est pas assez fort et que le débit est irrégulier.
  Par ailleurs, il s'est interrogé verbalement sur l'efficacité de ces travaux envisagés.

La copie des observations (2 pages) du registre d'enquête est reproduite en annexe.

Le 17 avril 2014 lors de la permanence s'est présenté M. WEHRLE président de l'association GERRIS (Groupe d'étude Ried_Illwald et région de Sélestat) pour la remise d'un courrier faisant état de deux suggestions sur le ruisseau d'Elsenheim et d'une remarque concernant les tronçons situés dans le nouveau périmètre de la Réserve naturelle régionale.
S'agissant du ruisseau d'Elsenheim (tronçon E1 de l'étude), l'association suggère de réaliser des essais de diversification de profils et un aménagement végétal des berges.
La copie du courrier de l'association GERRIS est jointe en annexe.

Le 17 avril 2014 était annoncé par le secrétariat de mairie le passage à la permanence M. Alexandre MAECHLER président de l'APP (Association de pêche et pisciculture) d'Ohnenheim. A 18h 15 en l'absence de passage de M. Maechler le soussigné commissaire enquêteur a clos le registre et édité le présent PV de synthèse.

Le commissaire enquêteur n'a réceptionné aucun courrier à son domicile.

Un compte rendu succinct du déroulement de l'enquête a été fait le 17 avril 2014 après la clôture de l'enquête à Mme SCHNEIDER secrétaire du syndicat de la Blind et la remise en mains propres à la secrétaire du syndicat intercommunal de la Blind du procès verbal de synthèse a été effectuée à 18h30 contre émargement.

Le commissaire enquêteur a attiré l'attention du maître d'ouvrage sur la nécessité de la réponse dans les délais souhaités à la demande de mémoire en réponse pour ne pas retarder l'édition du rapport et des conclusions.

Le soussigné commissaire enquêteur tient à remercier le personnel de la commune d'Ohnenheim ainsi que M. MERTZ Francis pour les visites du site, la disponibilité, les compléments d'information et les réponses apportées au commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur

Christian JAEG

PJ : - Copie des observations du registre d'enquête 2 pages

- Copie du courrier de l'association GERRIS 1 page

Annexe 16

1/1

SYNDICAT DE LA BLIND
MAIRIE – RUE DU GENERAL DE GAULLE

67390 OHNENHEIM

PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU SUR LE PERIMETRE DU SYNDICAT

Demande d'Autorisation au titre du Code de l'Environnement

REPONSES AU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Sinbio
BUREAU D'ETUDES

5 rue des Tulipes
67600 MUTTERSHOLTZ
Tél. : 03 88 85 17 94 / Fax : 03 88 85 19 50
Site Internet : www.sinbio.fr / Courriel : contact@sinbio.fr

CE 338

Avril 2014

Indice A

Annexe 16

12/13

1. REMARQUE DE M. SCHLOESSER – 3EME PERMANENCE

M. Schloesser émet 2 remarques :

- **la première remarque concerne la mise en place de décanteurs au niveau de l'alimentation de la Blind à partir du canal de Colmar :**

La Blind est effectivement alimentée par les eaux du canal de Colmar qui sont globalement turbides et chargées en matières fines. Néanmoins les bassins décanteurs sont des installations qui ne sont plus dans l'air du temps, actuellement la réglementation, que ce soit la Directive Cadre sur l'Eau à l'échelle européenne ou la DDT à l'échelle locale, fixe des objectifs de continuité écologique des cours d'eau, et notamment le libre respect du transport sédimentaire. Les sédiments doivent donc rester dans les cours d'eau.

De plus, la problématique de l'envasement est essentiellement due au fait que la Blind soit canalisée, rectifiée et surdimensionnée sur sa partie amont. En effet, sur sa partie aval, qui présente un profil et un tracé "naturel" avec des sinuosités et une alternance de faciès d'écoulements, la problématique d'envasement n'existe pas du fait de la dynamique et de la diversité de la rivière. Ainsi, plutôt que de mettre en place des décanteurs le projet s'inscrit dans un objectif de restauration de la diversité des écoulements et des habitats de la rivière qui consiste notamment à mettre en place des ouvrages de diversification pour gérer la problématique d'envasement.

Néanmoins, la remarque émise par M. Schloesser souligne l'importance d'établir un contact et une collaboration entre le Syndicat de la Blind et le gestionnaire de la Blind en amont sur le département du Haut-Rhin afin de définir des modalités de gestion globale du cours d'eau et ne pas travailler sans concertation chacun sur son secteur.

- **la seconde remarque concerne la mise en place d'épis en amont du moulin d'Ohnenheim qui ne semble pas adaptée du fait du manque de tirant d'eau :**

La zone d'influence du moulin va être modifiée suite au rabaissement du seuil du moulin d'Ohnenheim de l'ordre de 60 cm dans le cadre de l'aménagement piscicole de l'ouvrage. Ces opérations vont entrainer une nouvelle dynamique et améliorer les conditions d'écoulement en amont qui seront ainsi adéquates vis-à-vis de l'installation d'épis rustiques de diversification des écoulements. Rappelons que les ouvrages de diversification seront installés 1 an après l'abaissement du seuil afin d'être calés et implantés au mieux suite à l'ajustement naturel de la ligne d'eau de la Blind suite à l'abaissement du seuil.

De plus, les épis ont un rôle de réduction locale de la section d'écoulement de la rivière ("pincement") qui permet d'accélérer et de dynamiser l'écoulement même sur un tronçon homogène. Les épis et les banquettes vont donc permettre d'initier un phénomène d'auto-curage et leur installation en alternance en rive droite et en rive gauche va permettre de créer des écoulements sinueux au sein du lit mineur de la rivière.

Ainsi, l'abaissement du seuil du moulin réalisée dans un premier temps, puis la mise en place des ouvrages de diversification des écoulements (épis et banquettes), réalisées dans un second temps,

permettront de se compléter et de restaurer de meilleures conditions d'écoulement et une diversité de milieux en amont du moulin d'Ohnenheim.

2. COURRIER DE L'ASSOCIATION GERRIS

L'Association Gerris émet 2 remarques :

- **La première remarque porte sur le ruisseau d'Elsenheim et concerne 2 points précis :**

  - **Profils** : le Ruisseau d'Elsenheim est effectivement un fossé rectiligne de 1500 m. Il présente un écoulement temporaire sur sa partie amont alimentée par les eaux pluviales du village d'Elsenheim (déversoir d'orage), puis un écoulement permanent sur sa partie aval suite à des résurgences phréatiques. La mise en place de petits ouvrages de diversification pourra être testée sur la partie aval du ruisseau, au même titre que cela est prévu sur le ruisseau de l'étang d'Ohnenheim, sous réserve de validation par le maître d'ouvrage et les partenaires financiers du projet.

  - **Plantations** : l'élément fondamental qui conditionnera l'implantation des plantations sera l'obtention de l'accord des propriétaires des parcelles concernées. Ainsi, en fonction des accords obtenus nous disposerons au mieux les plants d'arbres et d'arbustes en privilégiant une implantation irrégulière et une diversité de strates (arborée/arbustive) pour alterner les zones d'ombres et de lumières sur le lit du ruisseau et pour assurer un aspect paysager le plus naturel possible, ce qui semble correspondre aux attentes de Gerris.

- **La seconde remarque porte sur le réseau hydrographique en limite de l'Ilwald :**

Toutes les opérations seront soumises à l'approbation du propriétaire des terrains concernées. Les éventuelles préconisations du gestionnaire de la Réserve de l'Ilwald seront donc prises en compte dans les modalités d'exécution des travaux. La commune de Sélestat sera ainsi consultée sur ce point avant de lancer les travaux.

De manière générale, les élus des communes concernées par les travaux, ou les propriétaires/gestionnaires de sites particuliers tels que la réserve de l'Ilwald, seront conviés aux réunions de chantier et pourront ainsi nous faire part de leurs attentes et de leur remarque.

LE PRÉSIDENT

Annexe 17

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Blind

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
DECLARATION D'INTERET GENERAL

PAR ARRETE DU 12 FEVRIER 2014, UNE **ENQUETE PUBLIQUE** A ETE PRESCRITE DU **14 MARS 2014 AU 17 AVRIL 2014** INCLUS SUR LA DEMANDE DU

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Blind

EN VUE D'OBTENIR L'AUTORISATION DE REALISER LES TRAVAUX DE RESTAURATION ET DE MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU SUR LE PERIMETRE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA BLIND ET DE SES AFFLUENTS.

DES INFORMATIONS SUR LE PROJET POURRONT ETRE DEMANDEES AUPRES DU PRESIDENT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA BLIND, RESPONSABLE DU PROJET. LA DECISION SUSCEPTIBLE D'INTERVENIR AU TERME DE L'ENQUETE EST UN ARRETE PREFECTORAL PORTANT AUTORISATION ASSORTIE DU RESPECT DE PRESCRIPTIONS OU PORTANT REFUS D'AUTORISATION.

MONSIEUR CHRISTIAN **JAEG**, EXPERT CADRE SUPERIEUR HONORAIRE A LA RETRAITE A ETE DESIGNE PAR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE STRASBOURG EN QUALITE DE **COMMISSAIRE ENQUETEUR TITULAIRE.**

MONSIEUR ROGER OSSWALD, COMMANDANT DE GENDARMERIE A LA RETRAITE A ETE DESIGNE PAR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE STRASBOURG EN QUALITE DE SUPPLEANT.

PENDANT LA DUREE DE L'ENQUETE, LE DOSSIER SERA DEPOSE EN **MAIRIE DE OHNENHEIM** OU LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE (AUX JOURS ET HEURES HABITUELS D'OUVERTURE) DES BUREAUX ET CONSIGNER SES OBSERVATIONS SUR LE REGISTRE OUVERT A CET EFFET OU LES ADRESSER PAR ECRIT AU COMMISSAIRE ENQUETEUR AU SIEGE DE L'ENQUETE PUBLIQUE EN MAIRIE DE OHNENHEIM.

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR RECEVRA PERSONNELLEMENT LE PUBLIC A **LA MAIRIE DE OHNENHEIM** AUX JOURS ET HEURES SUIVANTS :

- **Vendredi 14 mars 2014 de 9 h 00 à 12 h 00**
- **Jeudi 3 avril 2014 de 14 h 00 à 18 h 00**
- **Mardi 8 avril 2014 de 14 h 00 à 17 h 00**
- **Jeudi 17 avril 2014 de 15 h 00 h à 18 h 00**

A LA FIN DE L'ENQUETE, LE DOSSIER COMPRENANT LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR POURRA ETRE CONSULTE EN MAIRIES DE OHNENHEIM, HEIDOLSHEIM, ELSENHEIM, MUSSIG ET SELESTAT, A LA SOUS-PREFECTURE DE SELESTAT-ERSTEIN ET A LA PREFECTURE DU BAS-RHIN (BUREAU 212).

LE PRESIDENT